



Recours sur moto vendue en l'état

Par **Valbdb**, le **29/07/2015** à **20:07**

Bonjour

Mon fils a vendu sa moto car elle ne démarrait plus. Il l'a vendue peu cher à cause de ce problème.

Les personnes qui l'ont achetée il y a un mois le menacent maintenant car ils n'ont pas réussi à la faire repartir. D'après leur garagiste, nous aurions fait des soudures dessus... nous avons acheté cette moto d'occasion nous aussi

.peuvent-ils qq chose contre nous sachant qu'ils étaient au courant.

Nous avons même les conversations par mail où ils posent les questions et où mon fils répond qu'il ne sait pas pq elle ne marche plus